



**SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DU SITE
D'ARJUZANX**

N° 3

Objet : Détermination et affectation du résultat de l'exercice 2024

Le 31 janvier 2025,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, Salle de 1^{ère} Commission à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Paul CARRERE, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Représentant le Département des Landes :

- M. Paul CARRERE
- Mme Dominique DEGOS
- M. Jean-Luc DELPUECH
- Mme Sylvie PEDUCASSE

Représentant la commune de Morcenx-la-Nouvelle :

- Mme Isabelle CANTEGREIL
- Mme Martine COULOUDOU

Avaient donné procuration :

- M. Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY à Mme Isabelle CANTEGREIL
- Mme Christelle GUILHEMSAN à Mme Martine COULOUDOU

Etaient excusés :

- M. Xavier FORTINON
- Mme Salima SENSOU

Etaient également présents :

- Mme Isabelle COLOMB, Payeuse départementale
- M. Denis RICHARD, Directeur du Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur et Mme Marie DUFOURCQ, Chargée d'opérations
- Pour le Conseil départemental :
 - M. Nicolas BRUNIER, Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



Le Comité Syndical,

VU l'article L. 5721-4 du code général des collectivités territoriales,

VU le rapport du Président,

CONSIDERANT que le compte administratif de l'exercice 2024, adopté par délibération de ce jour, fait apparaître :

- un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 419 529,00 €
- un résultat excédentaire de la section d'investissement de 90 888,99 €

CONSIDERANT que la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser qui seront reportés en dépenses pour un montant de 21 359,75 €,

Après en avoir délibéré,

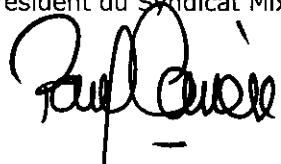
A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E :

- de procéder aux écritures comptables suivantes :

- Chapitre 001 – excédent d'investissement reporté 90 888,99 €
- Article 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés 365 000,00 €
- Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté 54 529,00 €

Le Président du Syndicat Mixte,



Paul CARRERE